

L'ECHO EDITO



Le 23 mars dernier, dès le premier tour, plus de 65 % des votants a souhaité que la totalité de l'équipe « Ensemble continuons et agissons pour l'avenir de Boissezon » soit élue pour assurer la continuité du travail déjà engagé par l'ancien conseil municipal que je remercie.

Ce résultat nous satisfait bien évidemment, nous remercions les électeurs, mais il nous donne des responsabilités que nous sommes prêts à assumer dans un contexte économique et de récession budgétaire difficile.

C'est avec une équipe rajeunie apportant de nouvelles idées que nous allons travailler ensemble pour l'avenir de BOISSEZON, dans le respect de chacun, de la vérité, des lois de la République, de l'intérêt général et du bien être de tous.

Dès le premier conseil, les diverses commissions ont été mises en place, le budget a été voté, le taux des taxes relevant de la compétence communale n'ont pas fait l'objet d'augmentation.

La mise en fonctionnement de la station d'épuration est maintenant effective, ainsi que celle de l'antenne téléphonique, zone blanche, de l'Erbaus.

C'est un réel plaisir de savoir que l'association « Arts Passion » va reprendre progressivement ses activités, redonnant un dynamisme culturel à notre commune.

L'été arrive, le Comité d'Animation prépare la traditionnelle fête locale de la Saint Jean, les parents d'élèves la kermesse de l'école, la maison des jeunes la soirée festive de la fête Nationale.

Que chacun participe à ces moments festifs dans la meilleure convivialité.

Bon été et bonnes vacances à chacun de vous.

Le Maire,

Claude AUSSILLOU



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 19 février 2014

▪ **Approbation du compte de gestion du budget communal**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2013, 8 voix pour.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

▪ **Approbation du compte de gestion du budget assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du budget assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2013, 8 voix pour.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

▪ **Approbation du compte administratif du budget communal**

Sous la présidence de Madame Christine CASAGRANDE, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif 2013 du budget communal qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses 300 438,77€

Recettes 563 138,84€

Investissement :

Dépenses 218 406,70€

Recettes 140 389,86€

Soit un résultat cumulé de 518 845,67€ en dépenses et 703 528,70€ en recettes.

Hors de la présence de Claude AUSSILLOU, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal de 2013, 7 voix pour.

▪ **Approbation du compte administratif du budget assainissement**

Sous la présidence de Madame Christine CASAGRANDE, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif 2013 du budget assainissement qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses 2 741,50€

Recettes 21 439,31€

Investissement :

Dépenses 699 402,15€

Recettes 533 194,13€

Soit un résultat cumulé de 702 143,65€ en dépenses et 554 633,44€ en recettes.

Hors de la présence de Claude AUSSILLOU, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement de 2013, 7 voix pour.

▪ **Enquête publique déclassement domaine public à Labro**

Suite à la proposition d'achat d'une partie du domaine public à Labro par Madame MAYNADIER Cécile, Monsieur le Maire propose au Conseil l'ouverture d'une enquête publique pour le déclassement de cette parcelle. Madame MAYNADIER prendra à sa charge les frais.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires au lancement de l'enquête publique, 8 voix pour.

▪ **Modification du temps de travail de Nicolas MARAVAL**

Monsieur le Maire explique au conseil que suite au départ à la retraite de Monsieur Alex LEPANTE, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de Monsieur Nicolas MARAVAL passant de 20 heures à 35 heures à compter du 1^{er} avril 2014.

Le Conseil donne son accord, 8 voix pour.

▪ **Embauche agent polyvalent.**

Monsieur le Maire explique au conseil que suite au départ à la retraite de Monsieur Alex LEPANTE, il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un agent polyvalent.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à faire un appel à candidature et embauche, 8 voix pour.

▪ **Contrat de location boutique à Monsieur GASIOROWSKI**

Monsieur le Maire explique au conseil que Monsieur GASIOROWSKI s'installe à BOISSEZON et souhaite louer une boutique rue sœur Philomène à compter du 1^{er} mars 2014.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à effectuer cette location, 8 voix pour.

▪ **Site internet, nom de domaine**

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire de procéder à l'achat d'un nom de domaine pour la création d'un site internet consacré à la Mairie.

Le Conseil donne son accord, 8 voix pour.

▪ **Changement de régisseurs**

Suite à divers mouvements du personnel il est nécessaire de procéder aux divers changements de régisseurs.

Le Conseil donne son accord, 8 voix pour.

Conseil Municipal mandat 2014/2020



De gauche à droite :

Antoine PAYET – Eurydice SOLER – Christelle AUSSILLOU –
Benoit MILHET (adjoint) Jacqueline CABROL (adjointe)
Lionel WILD – Claude AUSSILLOU (Maire) David THOMAZÉ
Serge VIGOUROUX (Adjoint)- Christian BOURDEL- Frédéric SÉNÉGATS

▪ **Désignation des représentants de la Commune auprès de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner les représentants de la Commune auprès de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet et propose :

Délégué titulaire : M. Claude AUSSILLOU Maire,

Délégué suppléant : Mme CABROL Jacqueline Adjointe.

Vote : 11 voix Pour.

▪ **Désignation des représentants du syndicat départemental énergie du Tarn**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner les représentants du syndicat départemental énergie du Tarn et propose :

Délégué titulaire : M. Claude AUSSILLOU Maire,

Délégué titulaire : M PAYET Antoine Conseiller municipal.

Vote : 11 voix Pour.

▪ **Désignation des représentants du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner les représentants du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc et propose :

Délégué titulaire : M. Claude AUSSILLOU Maire,

Délégué titulaire : M MILHET Benoit Adjoint.

Vote : 11 voix Pour.

▪ **Désignation des représentants à la correspondance défense nationale**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner les représentants à la correspondance défense nationale et propose :

Délégué titulaire : M BOURDEL Christian Conseiller municipal.

Vote : 11 voix Pour.

▪ **Désignation des représentants à la sécurité**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner les représentants à la sécurité et propose :

Délégué titulaire : M WILD Lionel Conseiller municipal.

Vote : 11 voix Pour.

▪ **Désignation des représentants du SIAEP Pas des bêtes**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner les représentants du SIAEP Pas des bêtes et propose :

Délégué titulaire : M. Claude AUSSILLOU Maire,

Délégué titulaire : Mme CABROL Jacqueline Adjointe.

Vote : 11 voix Pour.

▪ **Désignation des différentes commissions communales et de leurs membres**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner les différentes commissions communales et leurs membres en précisant que le Maire sera président de chacune d'elles il propose :

Commission Travaux :

Rapporteur: CABROL Jacqueline,

Membres: SENEGATS Frédéric, PAYET Antoine, WILD Lionel

Commission Finances :

Rapporteur: VIGOUROUX Serge,

Membre: AUSSILLOU Christelle,

Commission Culture Tourisme, Sentiers Randonnées : *Rapporteur*: MILHET Benoit

Membres: CABROL Jacqueline, SENEGATS Frédéric, THOMAZE David, WILD Lionel, BOURDEL Christian

Commission Affaires Scolaires :

Rapporteur: SOLER Eurydice,

Membres: THOMAZE David, AUSSILLOU Christelle

Commission Jeunesse et Sport :

Rapporteur: THOMAZE David,

Membres: WILD Lionel, AUSSILLOU Christelle, PAYET Antoine

Commission Salles Communales :

Rapporteur: VIGOUROUX Serge,

Membres: CABROL Jacqueline, THOMAZE David

Commission Fleurissement Environnement :

Rapporteur: AUSSILLOU Christelle,

Membre: SOLER Eurydice

Commission Rédaction Bulletin Municipal, Site Internet : Rapporteur: SOLER Eurydice

Membres : THOMAZE Agnès, BORDE Marie

Centre Communal d'Action Sociale :

SENEGATS Frédéric, SOLER Eurydice, CABROL Jacqueline, AUSSILLOU Christelle

Vote : 11 voix Pour.

▪ **Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal**

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

3° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

6° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

7° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

8° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

9° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite (de 10 000 € par sinistre);

10° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum (fixé à 50 000 € par annécivile) ;

11° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme ;

12° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Vote : 11 voix Pour

▪ **Indemnités de fonctions**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter les indemnités de fonctions et propose :

Maire : Indice 1015, moins de 500 habitants 17

Adjoints : Indice 1015, moins de 500 habitants 6.6

Vote : 11 voix Pour.

▪ **Location Boutique FARRE Annie**

Madame Annie FARRE a souhaité louer une boutique pour activité peinture et artisanat d'art rue sœur Philomène moyennant un loyer de 132,40€.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer bail et régler tous les problèmes administratifs concernant cette location.

▪ **Contrat de travail Xavier BRENAC**

La commune a procédé à l'embauche de Mr BRENAC Xavier dans le cadre de contrat accompagnement dans l'emploi en qualité d'agent polyvalent.

Ce contrat est conclu pour une période de un an du 1 avril 2014 au 31 mars 2015.

La durée de travail hebdomadaire est fixée à 30 heures.

Le Conseil Municipal autorise Mr Le maire à signer tous les documents concernant ce contrat. Vote : 11 voix Pour.

▪ **Horaires ouverture public**

Suite à l'embauche de Marie BORDE

Ouverture secrétariat au public :

Lundi 14h00 / 18h00

Mardi 10h00 / 12h30

Jeudi 10h00 / 12h30 - 14h00 / 16h00

Vendredi 10h00 / 12h30 - 14h00 / 16h00 Vote : 11 voix pour

Séance du : 30 avril 2014

▪ **Fixation du taux des taxes locales**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité :

Article 1^{er} : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2013 et de les reconduire à l'identique sur 2014 soit :

- Taxe d'habitation = 8.37 %
- Foncier bâti = 29.36 %
- Foncier non bâti = 79.88 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Pour copie certifiée conforme

Vote : 10 voix Pour.

▪ **Entretien éclairage public**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de convention tripartite relatif à l'entretien préventif des installations d'éclairage public. Il informe que cette convention, d'une durée de trois ans sera passée entre l'entreprise, le SDET et la commune.

Le fonctionnement du dispositif est basé sur les principes suivants :

- Signature d'une convention tripartite : commune, SDET, entreprise pour une durée de trois ans.
- Liberté pour la commune de mettre en concurrence les entreprises de son choix selon le modèle de convention.
- Coût forfaitaire annuel par nombre et type de points lumineux.
- Fourniture d'un inventaire des équipements et d'une cartographie à charge de l'entreprise.
- Remplacement systématique des sources lumineuses pendant la durée de la convention.
- Dépannage suite à la demande directe de la mairie à l'entreprise.
- Recyclage des sources déposées.
- Possibilité de vérification de la bonne exécution des prestations de l'entreprise par le SDET.
- Contribution financière apportée par le SDET à hauteur de 5€ par an et par point lumineux.

Monsieur le Maire présente ensuite la proposition de tarifs faite par l'entreprise MARIGO ELEC habilitée en éclairage public, et ayant fait la meilleure offre.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte le mode de fonctionnement du dispositif d'entretien de l'éclairage public.
- Accepte les termes de la convention tripartite commune, SDET, entreprise.
- Accepte les propositions de l'entreprise MARIGO ELEC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention tripartite ainsi que toutes les pièces liées à cette décision.

Vote : 10 voix Pour.

▪ **Compte Administratif 2013 du Budget C.C.A.S.**

Sous la présidence de Mr. VIGOUROUX Serge, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil du C.C.A.S. examine le compte administratif 2013 du budget C.C.A.S. qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses 1932.00 €

Recettes 1154.45 €

Investissement :

Dépenses 0.00 €

Recettes 0.00 €

Soit un résultat cumulé de 1932.00€ en dépenses et 1154.45€ en recettes.

Hors de la présence de Claude AUSSILLOU, maire, le conseil du C.C.A.S. approuve à l'unanimité le compte administratif du budget C.C.A.S. de 2013,

Vote : 8 voix Pour.

Séance du : 6 juin 2014

▪ Travaux musée Le Militarial

Le bâtiment communal de la Bastide du Fort qui abrite le musée « Le Militarial », vitrine du village notamment en cette année anniversaire du centenaire de la Grande Guerre 1914 a besoin de travaux.

A cet effet le conseil municipal souhaite ravalement de façade et remplacement fenêtres et volets.

Les travaux concernant les menuiseries s'élèvent à 34 310,24€ HT.

Le conseil demande une subvention pour réalisation de ces travaux à Madame La députée (subvention ministère de l'intérieur, réserve parlementaire) d'un montant de 13 000,00€

Voté à l'unanimité.

▪ Fixation tarif assainissement collectif 2014/2015

Monsieur Le Maire propose au conseil la reconduction du tarif 2013/2014 soit :

Abonnement 62€ + 1,10€ le m³

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

▪ Désignation d'un délégué à la Commission de Transfert de Charges de la Communauté d'Agglomération Castres/Mazamet.

Serge VIGOUROUX est proposé pour assurer les fonctions.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

▪ Station d'épuration

Les travaux relatifs à la station d'épuration viennent d'être réceptionnés avec retard sur le calendrier prévu.

Des pénalités pourraient être applicables à l'entreprise pour un montant de 8 000,00€.

Ces pénalités pourraient mettre l'entreprise en difficulté proposition est faite : non facturation des travaux supplémentaire environ 3 000,00€ et prolongation de la garantie de travaux d'un an.

Après discussions et vote le conseil accepte à la majorité la proposition souhaitant qu'elle reste en conformité juridique avec la loi.

Vote pour : 10

Abstention : 1

▪ Subventions aux associations

Association de chasse : 200€

Association club des aînés : 500€

Association comité d'animation : 800€ et 100€ pour apéritif fête du village

Association MJC : 800€ et 100€ apéritif du 14 juillet

Association pêche : 200€

Association ADAR : 120€

CCAS : 4 277.55€

Ecole : 3750€

Association anciens combattants : 150€

Association Le Militarial : 1100€

Voté à l'unanimité.

▪ Embauche CAE

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires le conseil municipal doit envisager un encadrement pour les activités à la charge de la commune.

Une candidature pourrait être retenue dans le cadre emplois CAE/CUI plus de 50 ans sur un temps de 20 heures semaine financement à 90%.

Les temps hors rythmes scolaires pourraient être utilisé sur des projets artistiques sur domaine communal ou autres tâches polyvalentes.

Après décision le conseil donne accord à la majorité et mandate le maire pour procéder aux différentes tâches administratives et signature de contrat.

Vote pour : 7

Abstentions : 4

▪ Affaire commune de Boissezon ERDF/Sté Engelvin Mur de la Laurié

Suite à l'ordonnance rendue par le juge de la mise en état près le tribunal de grande instance de Castres en date du 23 mai 2014 dans l'affaire en référence (Tribunal de Castres incompétent au profit des juridictions de l'ordre administratif)

Le conseil donne son accord pour référé auprès du tribunal administratif de Toulouse et mandate Mr le maire pour signer tous documents concernant cette affaire

Voté à l'unanimité.

▪ Travaux Bastide du Fort : menuiseries (fenêtres, volets, portes)

Le bâtiment communal de la Bastide du Fort qui abrite le musée mémorial « Le Militaria » nécessite divers travaux la réfection des façades a été projetée dans un précédent dossier.

Aujourd'hui le conseil souhaite réaliser la réfection des menuiseries extérieures fenêtres, volets, portes.

Un devis de 34 314,24€ HT est proposé. Le plan de financement suivant est proposé :

Subvention ministère de l'intérieur

(Réserve parlementaire de Madame la députée) 13 000,00€

Conseil général du Tarn 14 451,40€

Commune 6 862,84€

TOTAL 34 314,24€ HT

Le conseil donne son accord et mandate Mr Le Maire pour obtenir les subventions auprès des organismes concernés dans les meilleurs délais pour que ces travaux se réalisent dans le cadre du centenaire de la grande guerre.



ARTS PASSION

Arts Passion c'est reparti.

La petite histoire :

Septembre 1991 début de l'aventure à l'initiative de Monsieur le Maire Henry LASBORDES et de Monsieur Benoît MILHET restaurateur et artiste lui-même. Passionné par les Arts, le village de Boissezon se lance dans sa première exposition avec la participation de 7 peintres locaux présentant 80 œuvres. 300 visiteurs en deux jours.

Juin 1992 concrétisation du premier acte. Naissance de l'association Arts Passion dont le siège social est à Boissezon. Elle organise le premier concours de Peintres dans la rue qui réunit 28 participants autour du thème : « Coins et recoins de Boissezon ».

Le salon qui suit ce concours dure trois jours, compte 26 exposants et devient le salon annuel de Boissezon. Par la suite ce salon deviendra un salon incontournable de la région ainsi que le concours de peintres dans la rue et attirera de plus en plus d'artistes et de visiteurs.

Une Galerie d'art est ouverte en 1997.

En 1998 deux ateliers sont ouverts et accueillent un peintre qui restaure aussi les fresques dans les églises et qui sculpte le buis du village et un modelleur sur terre. Ensuite trois salles d'expositions sont ouvertes et servent aussi pour des cours d'arts plastique.

1999 projets de trois ateliers d'artistes et appartements.

2000 Ouverture de trois ateliers appartements. Premier Marché de Noël (3000 visiteurs sur un week-end). Chaque année le salon, le concours de peintres dans la rue. Le marché de Noël un vernissage tous les mois à la galerie etc... sont reconduit.

2006 Mr Benoît MILHET cède sa place de président à Mlle Valérie VIDAL qui va gérer Arts Passion durant 4 ans et pérenniser toutes les actions mise en place. Ensuite Mr COUDERC et Mme FEUILLYE continue durant 3 ans.

Un an et demi en sommeil et mai 2014 assemblée générale extraordinaire Mr Benoît MILHET reprend la présidence d'Arts Passion. Première Exposition prévue pour le mois de Juillet à la Galerie avec deux peintres et un sculpteur.

De nouveaux artistes sont venus se joindre aux artistes de Boissezon ce qui promet de belles expositions dans le village.

Le Président MILHET Benoît

LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Toujours autant de succès pour la gym et la zumba qui reprendront début septembre 2014. La fête du 14 juillet se déroulera le dimanche 13 juillet 2014 au gymnase avec la projection sur grand écran de la finale de la coupe du monde de football.

Nous envisageons en octobre ou novembre un thé dansant.

Il est également envisagé de mettre à la disposition des ados et des plus jeunes la salle des associations, rue sœur Philomène (possibilité de jouer au ping-pong babyfoot, activité ludique pour les plus jeunes) la tout gratuitement seule condition prendre la carte de la MJC pour l'année (8€ jusqu'à 12 ans, 10€ pour les plus de 12 ans).

Des précisions seront données ultérieurement sur les horaires et les jours, suivant l'emploi du temps des écoles.

La Présidente de la MJC Danielle PAGEOT

AAPPMA DE BOISSEZON



L'ouverture de la pêche s'est bien passée. Pour la saison 2014 il a été déversé 300 kg de truites portions ainsi que 15 000 alevins.

Le 5 juillet 2014, de 14h00 à 16h30, il y aura une animation pêche pour les enfants de moins de 12 ans. Elle sera suivie d'un goûter offert aux jeunes participants.

Le Président GALINIER Gérard

PAROISSE DE BOISSEZON, SECTEUR PASTORAL DE LABRUGUIERE

JOURNEE PAROISSIALE FESTIVE

DE LA COMMUNAUTE CATHOLIQUE
DE LABRUGUIERE ET LA VALLEE DE LA DURENQUE

Venez seul, en famille ou avec vos amis



DIMANCHE 22 JUIN 2014

A BOISSEZON

Dans un cadre dépaysant
au coeur de notre ensemble paroissial

PROGRAMME

9h15 : Rendez-vous des marcheurs place de la mairie à Noailhac pour un départ à 9h30 (3km sur le chemin de St Jacques de Compostelle, niveau moyen – bonnes chaussures – 1h de marche)

11h00 : Eucharistie festive à l'église.

12h15 : Apéritif offert par la paroisse suivi du repas partagé : chaque famille apporte :

- une préparation salée
- un dessert et boissons
- ses couverts (et pourquoi pas non jetables dans un souci écologique !)
- café offert.

Ne pas oublier un chapeau ou un parasol en cas de soleil (salles prévues s'il pleut)

14h/16h30 :

1^{ière} partie : Scène ouverte pour tous (chants, histoires, poèmes etc) clôturée par la chorale Echos sous la voûte

2^{ème} partie : au choix :

- Jeux divers pour tous les âges.
- Retour en photos sur la marche du matin.
- Atelier de contes occitans.
- Visite du musée le Militarial pour la paix
 - (en groupe 2€ par personne, enfant gratuit jusqu'à 12 ans).
- Flânerie dans le village.

17h : chant marial devant la statue de la Vierge.

Parking : A votre arrivée à Boissezon, vous montez déposer votre pique nique en haut du village puis vous redescendez vous garer en bas du village. Vous remonterez à pied (navette pour ceux qui ont des difficultés de marche)

ECOLE PUBLIQUE

❖ Les sorties de fin d'année

Les enfants ont eu leur dernière **rencontre réseau** le lundi 19 mai. Ils sont allés à la visite du Sidobre avec les enfants de l'école de Brassac. Au programme :

- matinée à Crémaussel : rando contée permettant d'écouter des histoires et légendes sur le Sidobre et de découvrir le paysage et des rochers (roc de l'oie, billard, éléphant, fauteuil du diable)
- repas pique-nique à La Safranière
- après-midi : productions plastiques (Land'art) sur le site de La Safranière avec des éléments naturels collectés le matin, puis visite de la Peyro Clabado

Enfin, pour terminer cette année scolaire, les enfants iront au zoo **African Safari**, à Plaisance du Touch, le jeudi 26 juin, avec au programme la visite de la réserve en bus puis visite du parc à pied, et spectacle d'oiseaux et d'otaries.

Nous prendrons les grandes vacances le vendredi 4 juillet !

❖ Fête des écoles

Nous vous donnons rendez-vous le **vendredi 4 juillet** au gymnase de Boissezon pour la fête des écoles Boissezon/Cambounès.

Lors de cette après-midi, les enfants participeront à des jeux de kermesse puis ils nous présenteront un spectacle. Enfin, nous terminerons par une grande tombola.

❖ À vos bouchons !

L'**association Passerelle 81** est venue récupérer les bouchons collectés depuis 3 ans. Nous avons réalisé une belle collecte qui permettra d'aider les personnes en difficultés dans le département du Tarn, notamment des enfants (handicapés physiques, malvoyants, malentendants).

La collecte continue : penser donc à récupérer vos bouchons et à les amener à l'école !

SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE DE BOISSEZON

Notre assemblée générale aura lieu le 25 juillet 2014 à 20 heures à la salle du 3^{ème} âge.

Ordre du jour : Bilan financier, Questions diverses.

Ce jour là, pourront être retirées les cartes d'adhérents au prix de 50,00€. Ces cartes pourront aussi être retirées à partir de cette date chez le président Monsieur Jean Claude HUCKERT, la Laurié 81490 BOISSEZON le soir à partir de 19h30.

Le Président HUCKERT Jean-Claude



ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS



Notre association a participé aux cérémonies commémoratives de l'armistice du 8 mai 1945 assurant le devoir de mémoire envers ceux qui ont donné leur vie pour la patrie et notre liberté. Comme de tradition la population, le conseil municipal, le rallye Castrais étaient présents.

En cette année du centenaire de la Grande Guerre 1914 nous honorerons les différentes cérémonies commémorant ce fait de notre histoire.

Le Président Claude AUSSILLOU

SPORTING CLUB BOISSEZONNAIS



La saison 2013/2014 ce termine, avec un bilan mitigé au niveau du nombre de licenciés.

Sportivement la saison c'est bien déroulée, avec quelques plateaux, les enfants ont prouvés à leurs parents, que les entraînements servaient à quelques choses en voyant les progrès réalisés depuis le mois de Septembre 2013.

J'espère que nous auront d'avantages de licenciés pour démarrer la saison prochaine.

Vous pouvez prendre contact avec Rémy ou Laurianne au : 05-63-50-03-85 pour plus de renseignements.

Bonne vacances à TOUS !!!

Le Président RIEUVERGNET Rémy

COMITE D'ANIMATION

Cette année, les fêtes de la Saint-Jean se déroulent du vendredi 27 juin au lundi 30.

Le vendredi, ce sera une mise en route avec un karaoké sous le signe de la bonne humeur pour tous ceux qui désirent chanter.

Le samedi, l'après-midi sera consacrée au concours de pétanque en doublette dès 13h30. En soirée, vers 22h00, le groupe **ANGIE & CO** débutera la soirée en revisitant la soul, le funk et le rythme and blues. Dans la foulée, un concert techno live avec **CAJ** (Cyrille Poquet et Anne-Laure) endiableront la fin de soirée.

La journée de dimanche s'annoncera chargée, avec pour commencer le traditionnel dépôt de gerbe au monument aux morts vers midi, suivi de l'apéritif du comité. A 14h30, un thé dansant gratuit avec **Sandrine et son étincelle musette** réunira tous les amateurs de musette à la salle polyvalente. A 18h30, démarrage de l'apéro concert, avec le trio manouche **Street Swing Orchestra**, et enchaînement avec **D'accord Léone**, les brigands de la chanson qui vous feront guincher dans un esprit très festif.

Pour les plus petits, les manèges seront au rendez-vous, il y aura aussi possibilité de se restaurer.

Le comité vous attend avec impatience, toujours dans la bonne humeur et une ambiance conviviale.

Le Président GRANDGIRARD Nathanaël

l'Echo

informations

diverses



ETAT CIVIL

Naissances :

Xéna, Lylou CALVET née le 21 février 2014

Louise ASSEMAT née le 28 avril 2014

Félicitations aux heureux parents des nouveaux Boissezonnais.

Décès :

M. GARAND Jean Joseph Louis décédé le 2 janvier 2014

M. QUET Christian décédé le 13 janvier 2014

Mariages :

Mlle CATHALA Jessica Priscilla et Mr. CARAYOL Renaud Pascal

Zone Blanche Téléphonique



L'antenne est enfin opérationnelle, nous constatons que la période qui s'est écoulée entre notre premier courrier et la mise en service est de 6 ans ... Que d'énergie dépensée durant cette période, contacts, courriels, enfin le résultat est là.



La station d'épuration est en fonctionnement

INFORMATIONS DIVERSES



Disparition d'une racine Boissezonnaise

Une grande figure du Football et du sport français, natif de Boissezon Pierre BERNARD est décédé.

La Mairie de Cestas nous a informés du décès survenu en date du 28 mai dernier à l'âge de 82 ans.

Celui qui fut gardien de but de l'équipe de France de 1960 à 1964 était né à Boissezon d'une famille dont la descendance réside encore sur la commune.

Il avait évolué aux côtés de grandes gloires du football français : Raymond Kopa, Just Fontaine, Roger Piantoni.



Feu d'artifice

Comme tous les ans durant la soirée festive organisée par la MJC, cette année le dimanche 13 juillet, le traditionnel feu d'artifice offert par la commune sera tiré au lieu habituel Esplanade de l'église. Nous vous espérons nombreux à venir apprécier le spectacle pyrotechnique donné en l'honneur de la fête nationale.



Albi, le 13 mai 2014

La préfète communique :

Interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts

Le brûlage à l'air libre des « déchets verts » (éléments issus de la tonte de pelouse, taille des haies et arbustes, résidus d'élagage, etc...) est strictement interdit sur l'ensemble du territoire départemental, communes urbaines et rurales comprises.

Ces déchets verts sont assimilés en application du code de l'environnement à des « déchets ménagers » ; or, le règlement sanitaire départemental porte interdiction stricte du brûlage à l'air libre des ordures ménagères.

Ces déchets doivent être compostés sur place, broyés ou emportés en déchetterie.

La combustion de biomasse (usage du bois comme combustible, feux agricoles et feux de jardin) est responsable de 50 à 70 % de la pollution carbonnée hivernale.

Pour exemple, brûler à l'air libre 50 kg de végétaux verts dégage autant de particules nocives que 3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul ou près de 6000 km parcourus par une voiture diesel récente.

Enfin, les effets des feux de jardin peuvent être aggravés si les conditions météorologiques et/ou topographiques sont défavorables.



Visite du maire et de ses conseillers à la cantine

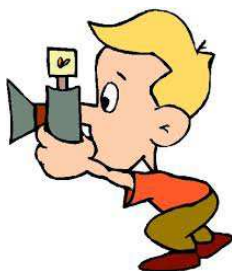
Le lundi 12 mai, Mr Le Maire Claude Aussillou déjeunait à la cantine de l'école de Boissezon accompagné de deux conseillers municipaux chargé des affaires scolaires. Le repas était bon. Ils ont partagé un moment convivial avec tous les enfants. A leur grande surprise, il y régnait une bonne ambiance avec un bruit de fond très tolérable et agréable. S'en est suivi d'une distribution de friandises de la part du conseil municipal.

Informations rythmes scolaires

Suite au décret ministériel du mois de mai 2014 et en collaboration avec la Mairie de Cambounès dérogation à été demandée pour l'assouplissement des rythmes scolaires (mise en place sur demi-journée le mardi après midi). Nous restons dans l'attente de la réponse de l'Education Nationale sur les horaires à prendre en considération.

Clip anti-déprime

Le conseil municipal est en marche. Nous voulons réaliser un clip anti-déprime et fiers d'être Boissezonnais et Boissezonnaises.



Afin de promouvoir le village de Boissezon et ses habitants, nous lançons un appel à tous les habitants du village et des hameaux.

Nous cherchons des figurants enfants, adolescents, parents et grands parents pour la réalisation d'un clip s'intitulant :

« **We are from BOISSEZON** » (Nous sommes de BOISSEZON)

Qui apparaîtra sur le site de la mairie de Boissezon actuellement en construction.

Faites vous connaître auprès de Mme SOLER Eurydice au 05-63-37-24-46

Auprès de Mme THOMAZE Agnès au 06-79-20-29-34

Auprès de Mr. MILHET Benoît au 05-63-50-52-62

**« Approchez et tentez l'expérience » :
Il suffit de bouger et d'avoir le sourire.**



**BONNES
VACANCES**

A TOUS !!!!!



MAIRIE de BOISSEZON Tarn
1, rue du Fort 81490 BOISSEZON
☎ 05 63 50 52 59
☎ 05 63 50 74 15

✉ commune.boissezon@wanadoo.fr

SOMMAIRE

<i>Edito.....</i>	<i>f1</i>
<i>Décisions municipales.....</i>	<i>f2</i>
<i>Espace des associations.....</i>	<i>f8</i>
<i>Informations diverses.....</i>	<i>f11</i>